

*Réflexion et méditation proposée par Mgr Pascal Wintzer pour le dimanche 19 avril 2020*  
*Deuxième dimanche de Pâques*

En l'an 2000, le pape Jean-Paul II désigna le Deuxième dimanche de Pâques comme Dimanche de la Miséricorde divine. Ceci pourrait nous étonner : le carême est terminé, nous sommes dans le temps de Pâques, et voilà qu'il est à nouveau question de la miséricorde. Par ce choix nous pouvons mieux saisir toutes les dimensions du pardon de Dieu, de l'amour qu'il nous porte. Le plus souvent, nous comprenons le pardon comme une préparation : on va vivre un moment important de notre vie chrétienne, une grande fête religieuse, Noël ou Pâques, alors on a voulu s'y préparer, en particulier en célébrant le sacrement de pénitence. Mais le pardon de Dieu n'est pas uniquement situé dans cette seule dimension de préparation, de reconnaissance de ses fautes.

C'est pour cette raison que le temps pascal est aussi le temps de la miséricorde de Dieu ; ce n'est plus un temps de préparation, mais un temps d'accueil de Dieu miséricordieux.

Dans l'Evangile de saint Jean, Jésus envoie ses apôtres pour être les témoins de ce Dieu-là, le Dieu des miséricordes, le Dieu qui fait grâce, le Dieu qui pardonne, le Dieu qui donne.

Alors que ses apôtres l'ont ou bien renié ou bien abandonné, lorsque Jésus ressuscité se donne à voir et à entendre, ce n'est jamais avec une parole de condamnation, mais toujours avec une parole ou un geste de miséricorde. Et même lorsque les apôtres ont du mal à croire en la résurrection, comme saint Thomas, Jésus vient les aider par des signes. Jésus ressuscité est le témoin de la miséricorde de Dieu son Père, et il envoie ses apôtres pour être témoins à leur tour de cette miséricorde : *« La paix soit avec vous ! De même que le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie. »* Ayant ainsi parlé, il souffla sur eux et il leur dit : *« Recevez l'Esprit Saint. À qui vous remettrez ses péchés, ils seront remis ; à qui vous maintiendrez ses péchés, ils seront maintenus. »* Jean 20, 21-23.

Les apôtres, et l'Eglise tout entière, sont désormais témoins, et même, acteurs, de la miséricorde. Non pas par eux-mêmes, mais parce que Jésus leur a donné son Esprit Saint.

Or, cela ne peut être donné, ne peut être efficace, que parce qu'il y a la résurrection : en ressuscitant son Fils, Dieu a montré qu'il est réellement tout-puissant, qu'il est plus puissant que la mort. Il est donc aussi le Dieu plus puissant que le mal, que le péché ; la miséricorde n'est pas un baume qui apaise, elle est un acte qui réellement libère et sauve.

La miséricorde de Dieu a toujours cette double dimension, de révélation et de libération ; de manifestation des péchés, et de délivrance de ces péchés. C'est le sens de cette phrase : *À qui vous remettrez ses péchés, ils seront remis ; à qui vous maintiendrez ses péchés, ils seront maintenus.* Il ne faut pas la comprendre comme une alternative, mais comme les deux étapes d'une même démarche. Comment accepter en effet de voir nos péchés remis, pardonnés, ni d'abord nous n'avons pas pris conscience qu'ils nous tiennent, qu'ils nous emprisonnent ?

Si ce Deuxième dimanche de Pâques est le Dimanche de la Miséricorde divine, c'est pour nous permettre de ne pas limiter la miséricorde à un seul de ses aspects. Le carême nous a montré que nous étions liés par des péchés, que nous étions maintenus par eux, le temps pascal nous dit que nous en sommes libérés. Nous sommes désormais dans le temps de la joie pascale.

[Lien vers le site de l'AELF qui donne les textes bibliques du jour.](#)